



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 07 JUILLET 2020**

***SIEGE DU
NOSTRA TENNIS CLUB***





**OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
SALON DE PROVENCE**

Présents :

BELIERES Jean-Pierre	Adjoint au Sport de la Ville de Salon de Provence
AGIUS Christophe	Président - Salon Hockey Club
SASSO Nadège	Vice-présidente - GR Club Salon Grans
PEYRO Christine	Vice-présidente – Salon Handball Club
COMPARETTI M. Dominique	Vice-Présidente – La Foulée Salonaise
CAUGANT Arnaud	Trésorier - Salon Triathlon
CHAZEAU Laïneur-Lothaire	Secrétaire - Echiquier Nostradamus
BARBI Claude	Secrétaire Adjoint – Poker Saloon 1842
PASERO Guy	Vice-trésorier - Gymnastique Volontaire
COULOMB Julien	Personnalité du sport
PAGANI Sylvain	Personnalité du sport
SAPIN Marc	Personnalité du sport
GRANDJEAN Florence	Nostra Tennis Club
BOUNEMOURA Bachir	Athlétic Club Salonais
CHAHBI Saïd	Boxing Club Salonais
DEL RIO François	Salon Cyclospor
JACQUES Pascal	Salon Tennis de Table
LIEBERGE William	RC Salon XIII
LORIENT Dominique	La Vaillante
NUC Gérard	Sporting Club Salonais

Excusés (ayant donné des procurations) :

FASCIALE Michèle donne une procuration à BARBI Claude	Vice-présidente - Gymnastique Volontaire
BIZET Philippe donne une procuration à SAPIN Marc	Club des Nageurs Salonais Volontaire
MARTINEZ Christophe donne une procuration à AGIUS Christophe	Personnalité du sport

Absent :

MANEVILLE Jean Pierre	MJC
-----------------------	-----





Christophe remercie les personnes participantes (une seule association membre du CA n'est pas représentée), Florence la présidente du Nostra Tennis Club pour son accueil en sein de son siège, et ouvre la séance de ce Conseil d'Administration à 18h40.

Il rappelle que compte tenu des orientations à prendre pour l'association, et des votes qui en découlent, seules les clubs membres du Conseil d'Administration ont été conviés à cette réunion.

Point post confinement :

En introduction à cette réunion qui est la première depuis le confinement, Christophe tient à faire le point sur la période liée au Covid 19.

Il explique que les manifestations prévues par l'OMS ayant été annulées les membres du bureau ont pris du recul pour travailler sur des sujets de fond et réfléchir à l'avenir de l'association.

Trois réunions ont donc été réalisées en visioconférence (1, 8 et 22 mai) et un bulletin d'information a été transmis aux associations sportives.

Dans ce bulletin ont été diffusés les résultats d'une enquête menée auprès des clubs quant aux difficultés rencontrées pendant la période du confinement et à leurs craintes pour la reprise.

Christophe rappelle que les salariés de l'OMS travaillent désormais au « 3 rue de l'Etang de Berre » au quartier de La Monaque dans un T3 de RDC mis à disposition gratuitement par la ville de Salon de Provence.

Ce déménagement a été adopté par le CA lors d'un vote réalisé le 30/04/2020.

Il permet de travailler dans de meilleures conditions.

Il précise que le bureau sera ouvert du lundi midi au jeudi soir.

La signalétique pour l'accès au bureau a déjà été mise en place (Il remercie au passage JP Caruso pour le délai de traitement de la demande).

Un bureau de l'OMS de l'avenue Paul Bourret a été rendu au service des sports.





Christophe remercie Jean Pierre Belières d'avoir permis à l'OMS de conserver le deuxième pour stocker le matériel prêté aux clubs.

La position centrale de ce local par rapport aux principales infrastructures sportives municipales justifie la volonté de garder ce local.

Il rappelle aux responsables de clubs qu'il leur suffit de se rapprocher de Valérie pour convenir d'un rdv afin de récupérer ou ramener du matériel ou le Minibus.

Rencontre avec les élus de référence de l'OMS

Le 9 juin dernier Christophe, Arnaud et Claude ont rencontré Jean Pierre Belières et David Ytier.

L'objectif de cette rencontre était de savoir dans quelle mesure la nouvelle équipe municipale suivrait l'OMS dans ses nombreux projets qui continuent à se développer dans tous les domaines (Accompagnement des clubs, Sport Santé, Sport Handicap, Sport en QPV, Sport dans le monde scolaire, Développement du sport féminin ...) et permettrait ainsi de continuer à répondre aux nombreuses demandes de collaboration qui émanent du monde associatif ou municipal.

Christophe rappelle le chemin parcouru : un OMS qui aurait pu disparaître en 2014 et qui a toujours été suivi par la Ville de Salon de Provence au fil des projets mis en place : mise à disposition de Valérie Langlet, attribution de locaux au sein du service des sports, mise à disposition partielle de Khaled Beghouach, attribution de la salle de réunion à l'Atrium, mise à disposition partielle de Aaron Harris, mis à à disposition de l'appartement de La Monaque, accompagnement financier croissant

Ce développement aujourd'hui exponentiel nécessite désormais une professionnalisation de l'association et la garantie d'un soutien financier pérenne pour pouvoir travailler dans les meilleures conditions.

Il s'avère notamment qu'il faudra être en mesure de gérer le dispositif santé APSO (Sport sur Ordonnance), que le service santé de la ville propose de transférer à l'OMS.

Les membres du bureau présents à cette réunion et les élus se sont donc entendus sur un engagement réciproque sur une durée de trois ans.

La récupération du dispositif APSO permettrait de gérer un budget d'environ 100 000 € et de financer l'équivalent d'un poste à temps plein.





Christophe demande donc aux membres du CA de se prononcer sur la gestion du dispositif APSO par l'OMS, gestion qui permettra à l'association de franchir un cap en matière de budget et financera un poste.

A l'unanimité les membres du CA présents ou représentés par des pouvoirs votent pour la gestion du dispositif APSO cette embauche par l'OMS.

Dans la foulée Christophe rappelle que Cécile Rochereux qui était jusqu'à présent prestataire de service de l'OMS sera recrutée en CDI au sein de l'association.

Il rappelle que devait être effective après l'AG initialement prévue en mai 2020, que la prorogation de la collaboration en qualité de prestataire de service a été validé par le CA lors du vote du 15/05/2020 et que la promesse d'embauche nécessaire à la constitution de la demande de subvention auprès de l'ANS a été validée par le CA lors du vote du 24/06/2020.

Il précise que la subvention potentielle de l'ANS pour le recrutement de Cécile est de 24 000 € sur 24 mois, que le dossier a été déclaré recevable par l'ANS, qu'il passera en commission le 16 juillet et que l'embauche est économiquement possible même sans subvention.

Au-delà du vote pour la promesse de recrutement il demande aux membres du CA si personne ne s'oppose à cette embauche.

A l'unanimité les membres du CA présents ou représentés par des pouvoirs votent pour l'embauche de Cécile Rochereux en CDI à compter du 1/09/2020.

Compte rendu de la rencontre avec M JM Zulesi Député de la 8 ème circonscription des BdR :

Le 19 juin une quinzaine de représentants d'associations sportives ont rencontré Jean Marc Zulesi, député de la 8 ème circonscription des BdR qui souhaitait avoir le ressenti des dirigeants face à la crise du Covid 19 (Confinement et reprise).

Un échange d'informations constructif d'environ 90 mn auquel a participé Jean Pierre Belières.

Le résumé de cette rencontre est joint en Annexe 1 du présent compte rendu.

Christophe souligne qu'un point important est ressorti de ce débat : les difficultés de trésoriers des associations sportives à construire des dossiers de subvention.





Il précise que l'analyse du ratio montant de la subvention municipale / budget global est très élevé pour de nombreux clubs et qu'il existe sûrement d'autres pistes de financement à trouver.

Il propose aux dirigeants présents à la réunion d'étudier l'accompagnement des trésoriers par l'OMS, sous une forme à définir, dans leurs constructions de demandes de subvention.

Les dirigeants étant favorables à cette idée de mise en œuvre d'un accompagnement de ce type, Christophe propose d'y consacrer un temps de réflexion lors d'une prochaine réunion de l'OMS.

Gouvernance de l'OMS :

Christophe rappelle que le CA se compose actuellement de 24 membres :

- L' élu au Sport ;
- Un représentant du sport scolaire ;
- 4 personnalités du sport ;
- 18 associations sportives renouvelées par 1/3 tous les 3 ans ;

Ci-jointe, en Annexe 2, la composition actuelle (en jaune du CA de l'OMS et les échéances de renouvellement)

Afin de s'inscrire dans la cohérence d'un engagement sur une durée de trois ans des membres du bureau pourraient ne pas être en place sur la même durée si leur club venait à ne pas être réélu au sein du CA.

L'idée est donc de faire coïncider l'élection des 18 membres du CA avec la prochaine AG, de démarrer un nouveau CA élu pour 3 ans et d'assurer une stabilité des membres du bureau.

Pour cela il est nécessaire de demander aux clubs dont l'échéance de représentativité au CA est en 2021 et 2022 de démissionner.





Seraient concrètement concernés : Le Nostra Tennis Club, l'ACS, Le Salon Triathlon, Le Poker Saloon 1842, La Vaillante, La MJC, Le Salon Hockey Club, Le SHBCP, Le Sporting Club Salonais, le RC Salon XIII, La GR Salon Grans et le Salon Tennis de Table.

Aucun représentant d'association présent à la réunion ne s'oppose à cette démarche.

Les modifications statutaires qui en découlent seront portées au vote lors de la prochaine AGE le 04 septembre. En particulier : l'élection des représentants des clubs au CA se fera pour une durée de 3 ans renouvelable tous les 3 ans dans son intégralité.

A l'issue de l'élection du CA, ce dernier se réunira dans un délai maximum de 2 semaines pour élire en son sein un bureau pour 3 ans.

Cela permettra de mettre un place et d'accompagner des projets sur ce cycle triennal.

Il est convenu que les président(e)s de clubs retournent le document joint en Annexe 3 du présent compte rendu pour officialiser leur démission à l'AG du 4/9/2020.

Au cours de celle-ci seront élus les nouveaux représentants du CA.

Leur nombre pourrait être augmenté.

Il sera également demandé aux membres de l'OMS de faire part dès à présent, par mail ou courrier, de leur volonté d'intégrer le futur CA et bureau de l'OMS.

Christophe, comme il l'a déjà indiqué, ne se présentera pas au poste de président de l'OMS.





Fête L'été 2020



Christophe laisse le soin à SaïdChahbi de présenter le dispositif mis en place par l'OMS.

Ce dernier précise que l'OMS a été sollicité par le service Politique de la Ville de la Métropole pour proposer une offre sportive en Juillet et en Août sur les quartiers de La Monaque, des Canourgues et des Bressons.

Les 74 associations sportives de la ville ont été sollicitées pour intervenir.

16 ont répondu favorablement.

Leurs éducateurs (diplômés) interviendront sur 210 créneaux et les clubs seront dédommagés en conséquence.



Compte rendu de la réunion du CA du 07 juillet 2020 – Siège du Nostra Tennis Club



Points divers :

- Des dirigeants de clubs s'étonnent de ne pas avoir eu de retour quant à l'attribution des créneaux pour la saison à venir.

Jean Pierre assure que l'information sera rapidement communiquée aux clubs par le service des sports.

Il indique que la répartition des créneaux va être encore plus difficile que les années précédentes compte tenu de la perte d'une quinzaine de créneaux suite au départ de la Ville de Pélissanne du Sapela.

- Il informe l'assemblée de la tenue de la journée des associations le 5 septembre.

Il indique que les associations non sportives seront disposées sur la Place Morgan, les sections de la MJC sur le Boulevard Aristide Briand et les clubs dans la Rue du Capitaine Guibert et devant Coubertin.

- Il indique qu'une antenne du CFA des métiers du sport de Miramas, dédié aux sports collectifs, ouvrira à Salon au 1/01/2021

Christophe se félicite de cette ouverture qui s'inscrit dans un plus grand professionnalisme des clubs que souhaite l'OMS depuis de nombreuses années.

Il rappelle que Martial qui interviendra dans le CFA pourra faire le lien entre les jeunes, les clubs et le CFA.

- Christophe informe l'assemblée que la démarche auprès des commerçants pour la commercialisation des en-carts publicitaires permettant le financement du guide des sports a commencé le 6 juillet.





Il rappelle que tous les clubs ont été contactés par Valérie pour mettre à jour leurs coordonnées et que celles-ci ont été transmises au service des Sports, aux services de la vie associative (à la MVA) et au service communication de la ville.

Il rappelle aux clubs que tout changement signalé à l'OMS sera automatiquement transmis aux services municipaux.

Il rappelle qu'il convient de prévenir Valérie de la mise en place des AG et qu'il est bon de consulter le calendrier sur le site de l'OMS pour vérifier qu'une AG n'est pas déjà prévue à la même date.

- Christophe rappelle aux clubs qu'ils vont être appelés par le service de la vie associative pour signer la convention de leur subvention de fonctionnement et que le montant perçu correspondra à 80 % de la subvention N-1 déduction faite d'éventuels acomptes déjà touchés.

Les 20% restants (ou plus ou moins) seront versés en fonction de la situation financière de chaque club suite à l'épisode Covid 19.

- Pascal Jacques propose de mettre en place une manifestation multi-sports avec des stands afin de récolter des fonds qui seront reversés aux commerçants salonais qui sont en grande difficulté.

Christophe lui propose d'écrire un projet synthétique afin de le transmettre aux clubs.

- William Lieberge rappelle que le CFA de Miramas met à disposition partielle (10 heures par semaine) et gratuite au profit des clubs 7 services civiques disponibles les mercredis et samedis.

Christophe est à la disposition des dirigeants de clubs pour plus de renseignements à ce sujet.





Christophe laisse le soin à Jean Pierre Belières de clôturer, à 19h50, la réunion et invite les participants au traditionnel apéritif offert par la présidente du Nostra Tennis Club.

Le Président de l'OMS
Christophe Agius

Le Secrétaire
Laigneur-Lothaire Chazeau



Compte rendu de la réunion du CA du 07 juillet 2020 – Siège du Nostra Tennis Club

ANNEXE 1

Compte-rendu – Rencontre avec les représentants d'associations salonnaises post-confinement

Associations et personnes présentes :

Adjoint aux sports et événements sportifs de la mairie de Salon-de-Provence

SAPELA Basket 13

Echiquier Nostradamus

Salon Rando

Boxing club Salonnais

Cap Sport

Poker Saloon 1842

Hockey Club Salonnais

Tennis de Table Salonnais

Salon Triathlon

Foulée Salonnaise

Volley Club Salonnais

Challenge terre de mistral

Office Municipal de la Ville de Salon de Provence

A l'initiative de l'Office Municipal des Sports de la ville de Salon (Représentant 74 associations sportives locales), divers représentants d'associations ont pu se rencontrer autour du député Jean-Marc ZULESI pour partager et faire remonter leurs attentes et les problématiques rencontrées dues au confinement.

Dans un premier temps, tous les dirigeants se sont accordés sur le fait que l'épidémie du COVID-19 et le confinement que celle-ci a entraîné a fortement impacté l'ensemble des associations sportives, tant au niveau de l'activité qu'en termes de recettes ou de visibilité. Beaucoup d'associations sont aujourd'hui en grande difficulté, et certaines d'entre-elles n'ont pas la certitude de pouvoir poursuivre leur activité si les conditions sanitaires actuelles imposées venaient à être maintenues.

Règles sanitaires et protocoles stricts :

De manière consensuelle, l'ensemble des présidents d'associations se sont accordés sur le fait que les protocoles ministériels imposés pour permettre la pratique d'une activité sportive dans le respect des règles sanitaires étaient draconiens et que les règles énoncées étaient très difficiles voire impossibles à mettre en place dans le milieu sportif amateur. Les présidents d'associations sont tenus de veiller à l'application stricte des règles transmises par les ministères mais insistent aussi sur le fait qu'ils doivent s'adapter aux spécificités de leur club, des adhérents, des locaux ...

La responsabilité des présidents d'associations est importante et parfois compliquée à assumer. En effet, si les citoyens ont tendance à respecter strictement les consignes qui leur sont données dans des cadres formels (au travail, chez le médecin...) on observe qu'ils ont parfois, malgré eux, plus de mal à respecter les consignes de manière identique dans des cadres de détente et de loisir dont fait souvent partie la pratique sportive.

Ces protocoles mettent les présidents face à cette dualité de choix : prendre la décision de ne pas reprendre l'activité de l'association, ou décider de permettre une reprise la plus proche possible des règles sanitaires mais qui très souvent oblige les présidents à engager leur responsabilité personnelle.

De plus, certains des adhérents ne comprennent pas la frilosité de certains présidents à reprendre une activité et les réactions de ces derniers sont parfois difficiles à gérer pour les responsables.

Responsabilité des présidents et des bénévoles :

La responsabilité des président et, plus largement, des bénévoles est un sujet au centre des préoccupations dans le monde associatif. Du fait de la crise du COVID-19, c'est un élément majeur au centre de beaucoup de questionnements. Le député est favorable à ce que tout soit mis en œuvre afin de faire en sorte que la responsabilité des bénévoles et des

présidents d'associations ne soit engagée qu'en cas de faute ou de négligence avérée de leur part et qu'ils ne soient pas tenus responsables d'une situation due au non respect des consignes par des adhérents.

Il a également été évoqué la possibilité de créer un statut du bénévole qui permettrait à chaque bénévole de connaître le cadre bien précis de son engagement associatif et de bénéficier d'une véritable couverture sociale et juridique.

Accompagnement des fédérations :

Certains représentants d'associations disent avoir perçu peu de présence et d'accompagnement de la part des fédérations pendant cette période en dépit des sommes parfois importantes que les associations versent à ces dernières. De plus les règles transmises par les fédérations sont parfois radicalement différentes selon les sports. Certains réclament que les fédérations se rassemblent et coordonnent leur directives tout en continuant de prendre en compte les spécificités de chaque sport. Compte tenu des conditions actuelles, les taxes prélevées par les fédérations qui augmentent chaque année risquent de mettre certaines associations en difficulté. C'est la raison pour laquelle a été évoqué un gel de ces taxes pour faire face à une situation financière déjà délicate pour bon nombre d'associations ayant souvent perdu leur principales sources de financements (retrait des sponsors, annulation des manifestations ouvertes au public...)

Annulation des manifestations ouvertes au public :

La période actuelle est celle qui compte, en temps normal, le plus de manifestations associatives. Cette année la quasi-intégralité de celles-ci ont dû être annulées. Selon les représentants présents, une manifestation étant déjà un grand défi à organiser hors période de restriction sanitaire (autorisations, mesures de sécurité, matériel obligatoire...), si les règles avancées aujourd'hui n'évoluent pas, ce pourrait être la fin de nombreuses manifestations publiques organisées par beaucoup d'associations qui ne seraient plus en mesure d'en assurer la mise en place.

Reprise des compétitions :

La reprise des activités est synonyme de reprise des compétitions. Elles sont importantes pour les clubs et surtout pour les sportifs pour qui le sport représente parfois un élément extrêmement important de leur vie.

L'annulation des compétitions représente également une perte financière sèche pour certains clubs puisqu'elles génèrent souvent un nombre non négligeable de recettes (inscriptions, mise en place d'une buvette). Cela représente un manque à gagner important et pèse lourd dans la survie des associations.

Reprise des activités en septembre :

La grande majorité des représentants d'associations présents ont souligné le manque de visibilité quant à une possible reprise de l'activité au mois de septembre. En effet, ils disent obtenir les informations au jour le jour et n'avoir aucun moyen de prévoir la rentrée. Conscients que l'arrivée des vacances d'été enterre la fin de la saison actuelle pour les sportifs de tout niveau, ils espèrent pouvoir reprendre une activité normale au mois de septembre qui risque toutefois de se faire avec un nombre réduit d'adhérents dans certaines associations. Pour respecter les règles sanitaires, certaines associations prévoient d'ores et déjà de mettre en place des mesures innovantes, comme offrir du matériel à chaque pratiquant pour que chacun dispose de ses propres éléments et pour limiter la contamination via transmission de matériel.

Dispositif d'aide aux associations :

A l'heure actuelle, certaines fédérations ont d'ores et déjà annoncé un prolongement des licences, jusqu'au début de l'automne prochain. Cette mesure qui va dans le sens des adhérents n'est pas des plus favorables pour les associations qui ne percevront les cotisations de leurs adhérents qu'à la fin de l'automne. Il est donc important de permettre aux associations d'acquiescer des aides, par la mise en place d'un fonds de solidarité aux associations par exemple qui contribuerait à les aider à assumer les investissements et les coûts supplémentaires qu'impliquent les protocoles sanitaires en vigueur.

Il est également nécessaire de mieux communiquer sur les dispositifs d'aide nationaux dont les associations n'ont parfois pas connaissance.

L'OMS envisage de créer un poste pour accompagner les clubs dans leurs recherches de subventions.

Cet emploi serait à temps partiel sur la période des demandes de subvention.

Il pourrait être financé par une cotisation des clubs et une subvention de l'agence du sport.



Jean-Marc ZULESI
Député de la 8^e circonscription des Bouches-du-Rhône

ANNEXE 3

NB : La première page des trois qui suivent ne concerne que :

Le Nostra Tennis Club, l'ACS, Le Salon Triathlon, Le Poker Saloon 1842,
La Vaillante, La MJC, Le Salon Hockey Club, Le SHBCP,
Le Sporting Club Salonais, le RC Salon XIII, La GR Salon Grans et le Salon
Tennis de Table.

Les deux suivantes concernent tous les clubs.

A l'attention de Monsieur le président de l'OMS

Je soussigné

Président(e) du club (ou représentant du club) :

Démissionne de mon poste de membre du Comité Directeur de l'OMS.

Je quitterais mes fonctions le 04 septembre 2020.

Fait à Salon de Pce le

A l'attention de Monsieur le président de l'OMS

Je soussigné

Président(e) du club (ou représentant du club) :

Fait acte de candidature pour intégrer le CA de l'OMS

Pour une durée de trois ans

A compter du 04 septembre 2020.

Fait à Salon de Pce le

A l'attention de Monsieur le président de l'OMS

Je soussigné

Président(e) du club (ou représentant du club) :

Souhaite intégrer le bureau de l'OMS en qualité de

Si mon club est élu au sein du CA de l'OMS à l'issue de l'AG du 04/09/2020

Fait à Salon de Pce le